

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°74-11 du 22 janvier 1974
portant nomination du Sous-Lieutenant
COOVI Gaston au grade de Lieutenant.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la proclamation du 26 Octobre 1972;
VU l'Ordonnance n°69-34/PR du 17 Octobre 1969, portant statut général des Personnels Militaires de l'Armée Dahoméenne et l'Ordonnance n°70-15/D/DN du 14 Mars 1970 qui l'a modifié;
VU le Décret n°72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents ;
VU le Décret n°72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement et le Décret n°73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété;
VU le Décret n°71-258 du 30 Décembre 1971, portant articulation de la hiérarchie des Personnels Militaires en différents Corps;
VU le Décret n°72-15 du 29 Janvier 1972, portant nomination de l'Adjudant-Chef COOVI Gaston au grade de Sous-Lieutenant;

SUR proposition du Ministre de la Défense Nationale;

Le Conseil des Ministres entendu;

DECRETE :

ARTICLE 1:- Est nommé au grade de Lieutenant d'active pour compter du 1°Janvier 1974 (Infanterie) le Sous-Lieutenant COOVI Gaston.

ARTICLE 2:- Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 22 janvier 1974

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Le Ministre de l'Economie
et des Finances.

LIEUTENANT-COLONEL Mathieu KEREKOU.-

AMPLIATION:- PR 6-SGG 4- CS 6- EMAT 20- EMSC 10-
IAA-DCC-IG-Gde Chanc-JORD 5- CNI 1-
CAB/MIL 2- DEP-DGA-JL-Dtion STAT 6-
EMGEND 13- TRESOR 4-DI 8-INTERESSE 1-
DB-DC-CE-SOLDE 4-M.IM.I. 1.- CNR 4
SPD 2

Capitaine Janvier ASSOGBA